

Liberté Égalité Fraternité

Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes

Affaire suivie par : Isabelle Wolf Tél. 03 88 23 37 86

Mél: isabelle.wolf@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg cedex 9 Monsieur le Recteur de l'académie de Strasbourg,

à

Mesdames et messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré

s/c de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

s/c de Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Strasbourg, le 15 septembre 2022

Objet : Actions culturelles et mobilités régionales, transfrontalières et internationales des élèves et des enseignants du 1^{er} degré

L'académie de Strasbourg mène une politique volontariste en faveur du bilinguisme, en raison de son histoire et de sa situation géographique, qui a pour objectif de mener au plurilinguisme.

Pour notre académie limitrophe des pays germanophones, les échanges et les projets vers l'Allemagne et la Suisse sont fortement développés. La convention quadripartite signée entre l'État et les collectivités territoriales et le fonds commun *Langue et culture régionales* qui en résulte contribuent au développement des actions en faveur de l'apprentissage de et en allemand, à encourager et à financer les actions culturelles régionales, les mobilités transfrontalières des élèves et des enseignants. (Cf. Annexe 1 : Catalogue des dispositifs et actions proposés par la Darilv).

La crise sanitaire a fortement perturbé, voire stoppé, les mobilités et projets internationaux. Certaines actions culturelles franco-allemandes et des mobilités vers l'Allemagne et la Suisse ont cependant pu avoir lieu à partir du printemps grâce à l'engagement des enseignants et je les en remercie.

La délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes accompagne les enseignants et les équipes de direction pour mener à bien :

- les mobilités des élèves, rencontres de classes vers l'Allemagne;
- les mobilités professionnelles d'enseignants ;
- les actions culturelles en langue et culture régionales (Cf. Annexe 2 : Actions culturelles transfrontalières et régionales);
- les partenariats avec des établissements.

Afin de réduire le nombre d'envois de circulaires, les descriptifs et procédures liés aux actions culturelles transfrontalières, à la mobilité des élèves et des enseignants sont publiés en ligne sur le <u>site académique</u>.

Réglementation liée aux mobilités

Les mobilités entrantes et sortantes sont autorisées dans le strict respect des conditions sanitaires et de sécurité. La mise en œuvre de toute mobilité doit être appréhendée au cas par cas en fonction :

- des consignes émanant du Ministère de l'Education nationale ;
- de celles du <u>Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)</u>, rubrique « Conseils aux voyageurs ».

Rappel des déclarations obligatoires

Comme à l'accoutumée, les établissements scolaires inscriront tout déplacement d'élèves et des personnels les accompagnant à l'étranger sur le site <u>« Ariane » du MEAE</u>. Les liens vers Ariane ainsi que ceux vers les <u>plateformes académiques</u> de déclaration des mobilités entrantes et sortantes sont accessibles via un lien sur le site académique.

Enfin, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs depuis le 15 janvier 2017. Vous trouverez l'ensemble des informations sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359

Quelques actions phares :

L'académie a obtenu deux accréditations Erasmus+ pour financer des mobilités élèves et personnels des secteurs scolaires et de l'enseignement et de la formation professionnels. Afin de pouvoir bénéficier de ces financements, l'établissement devra adhérer au consortium avant fin janvier 2023 :

- scolaire pour le 1^{er} degré, collège et lycée général;
- enseignement et formation professionnels pour les lycées ou section d'enseignement professionnel et technologique, pour les Unités de Formation pour Apprentis.

Une réunion d'information sera proposée par visio-conférence à toutes les équipes intéressées.

Les voyages scolaires, quelle que soit leur destination, ne sont pas éligibles à l'obtention d'une subvention. Pour obtenir une aide financière, le déplacement doit concerner pour le 1^{er} degré :

- une rencontre de classes dans l'espace du Rhin Supérieur ;
- une action culturelle dans le Rhin Supérieur en lien avec la langue régionale.

Cette année sera riche en évènements : 35 ans du programme Erasmus+, 60 ans de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, 60 ans du discours de Martin Luther King, reconduction des festivals Augenblick et du film italien et des formations des enseignants.

Eu égard à la proximité des dates d'inscription, nous attirons votre attention sur les formations en préparation du <u>festival Augenblick</u> et les échanges individuels avec les pays germanophones (date limite d'inscription pour une recherche de partenaire : 10 octobre 2022).

Toutes les informations et procédures pour y participer sont disponibles sur le site académique.

Le service de la Darily possède également un compte Twitter (#DarilyStras) qui relaie très régulièrement des manifestations, évènements et formations...

Pour le Recteur, par délégation La déléguée académique aux relations internationales et aux langues vivantes

Isabelle WOLF

Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes $\rm T\acute{e}l.~03~88~23~38~24$

Mél : ce.darilv@ac-strasbourg.fr



Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes

Liberté Égalité Fraternité

Fraternité

Les descriptifs et procédures liées aux actions culturelles régionales et transfrontalières, à la mobilité des élèves et des enseignants sont accessibles en cliquant sur l'intitulé du dispositif ou sur la page <u>« Europe, international et coopération</u> » située dans la rubrique « politique éducative ».

1. <u>Les projets régionaux, transfrontaliers et en pays germanophones (financés par le fonds commun Langue et culture régionales) :</u>

- les mobilités élèves : échanges individuels, échanges, rencontres de classe ;
- les actions culturelles en langue régionale (allemand et parler dialectal);
- les ressources et productions pédagogiques.

2. Les dispositifs de mobilité et de formation des enseignants et des personnels

2.1 Dispositifs académiques vers les pays germanophones

Afin d'offrir l'opportunité aux professeurs des écoles intervenant ou souhaitant intervenir en cursus bilingue de parfaire leur maîtrise de la langue allemande et de valoriser leurs compétences linguistiques, différentes actions sont proposées grâce au soutien financier du fonds commun abondé par les collectivités territoriales et l'Etat :

- une formation linguistique proposée par le Goethe-Institut ;
- les stages d'observation dans le Rhin Supérieur pour les enseignants ;
- l'inscription à la passation d'une certification d'allemand.

La crise sanitaire nous a amené à repenser les mobilités et à proposer des projets transfrontaliers hybrides et des scénarii alternatifs. Des formations aux outils et à la pédagogique de projet seront mises en œuvre :

- Tele-Tandem proposée par l'OFAJ;
- eTwinning proposée en collaboration avec nos partenaires institutionnels du Bade-Wurtemberg. Ce séminaire aura aussi pour vocation de nouer des contacts avec un établissement de ce Bundesland.

Certaines actions culturelles bénéficient de sessions ou de réunions d'information avec une présentation du dispositif et de l'outil. Elles sont précisées dans le catalogue des actions culturelles.

2.2 Dispositifs nationaux vers tous les pays

<u>Le Bulletin officiel n° 30 du 28 juillet 2022</u> dresse la liste des dispositifs visant la mobilité des enseignants. Le descriptif détaillé et les modalités sont accessibles sur le <u>site</u>:

- Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel ;
- Programme Codofil;
- Programme Elysée Prim ;
- Échange poste pour poste avec le Québec.

3. Autres rubriques

Au-delà de ces pages destinées à l'obtention de subventions, le site de la <u>Darilv</u> propose de nombreuses rubriques et conseils quant à <u>eTwinning</u>, l'accréditation <u>Erasmus+</u>, <u>le développement de partenariats</u>, <u>les labels</u>, <u>les textes</u> <u>de référence</u>, <u>l'accueil d'un assistant de langue</u>.

Mél: ce.darilv@ac-strasbourg.fr